

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 67 (1922)
Heft: 9

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La Suisse, la Société des Nations et la réduction des armements.
— Faut-il renoncer aux fortifications permanentes du Gothard et de Saint-Maurice ? — Le colonel d'artillerie Ferdinand de Charrière de Sévery.

Parmi les questions militaires d'intérêt tout à fait général et qui ne laissent pas la Suisse indifférente, celle du désarmement international retient particulièrement l'attention ces jours-ci.

Un premier point a été admis dernièrement par le Conseil fédéral. Le Conseil de la Société des Nations ayant prié les Etats associés de ne pas dépasser en 1923 et en 1924 le montant de leurs dépenses militaires prévues pour 1922, cela à titre de premier pas dans la voie du désarmement, la Suisse a consenti à prendre cet engagement. La plupart des autres membres de la Société, notamment nos voisins, ont fait de même.

Ainsi, pendant les deux exercices prochains, notre budget militaire sera maintenu au chiffre maximum de 81 millions de francs, et si le programme de la préparation complète de l'armée exigeait davantage, il y aurait lieu de déterminer les articles les moins malaisés à écarter pour le ramener à cette limite. Il faudra certainement procéder de cette manière, car au coût actuel des choses, on n'a pu descendre à ce chiffre, comme chacun sait, qu'en rognant considérablement sur l'application intégrale de notre loi militaire.

Dans cette affaire du désarmement, la situation de la Confédération va d'ailleurs être très particulière et notre réforme militaire n'en sera pas rendue plus facile. Sa base est, naturellement, le régime politique de la Déclaration de Londres du 13 février 1920. L'exposé du colonel-divisionnaire Sonderegger paru dans notre livraison d'août y a fait allusion, il a rappelé que les résultats politiques de la guerre ayant modifié considérablement nos conditions stratégiques, des études approfondies se sont imposées pour établir la base de l'organisation de notre armée.

Ces études n'ayant pas été rendues publiques jusqu'ici, nous en ignorons le contenu, mais il est évident, et cela paraît ressortir des termes mêmes du colonel-divisionnaire Sonderegger, qu'elles se sont efforcées de dégager le caractère de notre statut international dans l'Europe nouvelle. Dès lors, il serait bien difficile d'ad-

mettre qu'elles n'aient pas abouti à cette conclusion, que nous étant engagés à défendre nos frontières en y employant toutes nos forces, afin d'éviter l'entrée sur notre sol de troupes étrangères même amies, la conséquence est le maintien du service militaire obligatoire et général et son application telle qu'il fournit à l'armée le maximum possible d'effectifs instruits, surtout si l'on tient compte que dans la majorité des cas à prévoir ce maximum est un minimum indispensable.

Mais ce n'est point ainsi que l'entend le désarmement mis à l'étude par la Société des Nations, à moins qu'elle ne nous excepte de sa combinaison, ce qui, sans doute, au regard de la Déclaration de Londres serait logique. Envisagé dans sa stricte signification, non seulement notre engagement nous interdirait de désarmer, mais il interdirait à la Société des Nations de nous laisser libres de désarmer.

Encore une fois, ce n'est pas ainsi qu'on l'entend au Conseil de la Société. Il en a déjà donné la preuve par sa demande de limitation des dépenses budgétaires rappelées ci-dessus. A cette occasion, il a mis la Confédération sur le même pied que les autres membres de la Société sans l'estimer liée par un engagement spécial et contradictoire. Tout laisse supposer qu'il en sera de même pour l'application de ses principes généraux du désarmement, si bien que la question sera de savoir non comment la Société des Nations nous considère, mais comment nous devons envisager, nous, la situation qui nous sera faite.

En attendant, et pour permettre la discussion entre officiers en meilleure connaissance de cause, nous croyons utile de reproduire le texte des principes afin que nos lecteurs puissent s'y référer le cas échéant.

« 1. Aucun projet de réduction des armements ne pourra véritablement aboutir s'il n'est pas général.

2. Dans l'état actuel du monde, la plupart des gouvernements ne pourraient assumer la responsabilité d'une sérieuse réduction des armements à moins de recevoir en échange une garantie satisfaisante pour la sécurité des pays.

3. Une telle garantie peut être fournie par un accord défensif général de tous les pays intéressés, qui engagerait ces derniers en totalité ou en partie à porter assistance effective et immédiate et suivant un plan pré-établi au cas où l'un d'eux serait attaqué ; pourvu que l'obligation de venir en aide à un pays attaqué soit limitée aux pays qui sont situés dans une même partie du globe. Cependant dans des cas où pour des raisons historiques, géographi-

ques ou autres, un pays court tout particulièrement risque d'être attaqué, des mesures spéciales devront être prises pour sa défense, en exécution du plan précédent.

4. Il reste entendu que l'ensemble des résolutions qui précédent dépend d'une réduction des armements suivant des bases établies d'avance et pourvu qu'il soit créé un organisme efficace permettant d'établir qu'une telle réduction est réalisée et maintenue. »

Des passages qui nous intéressent particulièrement, il convient de détacher la fin du troisième paragraphe relatif aux Etats plus exposés que d'autres et qui ont droit à des mesures de protection spéciales. Il ressort nettement du texte que, dans notre cas, ces mesures spéciales sont autres que la mesure que nous avons réclamée à Londres et qui consiste à être seuls juges de notre défense et seuls à y veiller. Le paragraphe sous-entend au contraire des résolutions de la Société en faveur de ceux de ses membres qui les justifient et préalablement arrêtées et convenues avec eux. En d'autres termes, un régime non d'isolement stratégique, mais de conventions militaires.

* * *

De divers côtés, on pose la question de nos fortifications du Gothard et de Saint-Maurice. Sommes-nous en état, demande-t-on, de les mettre à la hauteur des exigences modernes révélées par la dernière guerre, ou si nos ressources budgétaires ne s'accordent pas d'un si grand effort, ne devrions-nous pas les considérer purement et simplement comme un souvenir du temps passé ? Les officiers de Bâle-Campagne, entre autres, ont formulé à ce propos une série de questions résumées par celles qu'on vient de dire ; pour eux, entre la consolidation et la suppression, il n'y a pas, semble-t-il, de moyen terme ; si l'on ne peut perfectionner les ouvrages existants, seule justification des effectifs et du matériel qu'ils absorbent, mieux vaut abandonner toute fortification permanente et rendre à l'armée de campagne les troupes de garnison.

Cette opinion n'est pas celle de l'état-major général. Répondant aux officiers bâlois, le colonel-divisionnaire Sonderegger estime que la question ne devrait pas être posée comme ils la voient, qu'il ne s'agit pas de déterminer si les fortifications actuelles sont conformes à toutes les exigences modernes et ne devraient pas être améliorées, mais plutôt si, dans leurs conditions présentes, elles sont en état de fournir de réels services à la défense du pays et si, dans cette limite, elles peuvent être maintenues sans frais exagérés.

Ainsi posées, les deux questions méritent une réponse affir-

mative. Nos ouvrages du Gothard et de Saint-Maurice sont de construction très solide et à ce titre forment des barrages sérieux de nos deux principaux passages alpestres, même modestement armés comme ils le sont. Ils font front aussi bien au nord qu'au sud et constituent, par là même, dans les deux cas, un élément important de défense de notre base d'opérations. Il serait donc déraisonnable d'abandonner ces ouvrages de valeur, qui peuvent être entretenus avec des moyens minimes.

Assurément leur conservation ne doit pas priver l'armée de campagne d'éléments essentiels, mais cela est faisable. L'artillerie de forteresse proprement dite est liée, il est vrai, aux emplacements occupés par ses pièces, mais elle n'exige pas un personnel nombreux, Quant à l'artillerie de forteresse mobile, il suffira de l'organiser de façon à la rendre utilisable par l'armée de campagne.

Jusqu'ici, les fortifications ont disposé, comme troupes de l'élite. d'un bataillon et demi d'infanterie et de quelques compagnies de mitrailleurs, formations qui pouvaient être utilisées par l'armée de campagne. Le reste de la garnison d'infanterie est fourni par la landwehr et, comme que comme, ces formations-là ne sauraient être versées dans l'armée de campagne sans autre préparation. Puis, par des mesures administratives adéquates, on peut sortir les troupes de forteresse de l'isolement dans lequel elles ont été tenues et leur faire prendre le contact avec les éléments mobiles de l'armée. Leur différentes armes ne seront plus instruites et administrées séparément, mais par le service de l'arme correspondante, si bien que leur instruction unilatérale disparaîtra et que les occasions seront plus fréquentes d'intervertir leur emploi.

* * *

C'est de nouveau par des lignes nécrologiques que nous devons terminer la chronique suisse. Elles ne rappelleront pas, cette fois-ci, le souvenir d'un officier que la mort atteint en pleine carrière. Le colonel Ferdinand de Charrière de Sévery était depuis longtemps hors cadre. Il avait quitté son dernier commandement, celui de la 1^{re} brigade d'artillerie, en 1901, et après deux ou trois années de service des étapes, avait passé à la disposition du Conseil fédéral. Les récentes générations d'officiers ne l'ont donc pas connu, mais ceux qui l'ont vu sous l'uniforme n'ont pas perdu le souvenir de son élégante allure, et moins encore de la courtoisie qu'il savait allier à sa calme fermeté. Il était véritablement le type du parfait gentilhomme, l'officier pour lequel la politesse, sans distinguer à qui elle a à faire,

soldat, capitaine ou colonel, est une parure de ses qualités personnelles, et une preuve de son respect de soi-même en même temps qu'un témoignage de la considération due à son prochain ; il avait la politesse du cœur.

Aussi a-t-il bénéficié pendant sa carrière entière de l'estime de ses chefs et de ses camarades, et quand il fut chef à son tour, de la respectueuse affection de ses subordonnés. Revenant sur leur propre passé militaire et se remémorant la place passagère ou plus durable qu'il y a tenue, il reste, pour ceux qui portèrent l'uniforme en même temps que lui, un de ces souvenirs où quelque attendrissement se mêle à l'instinctive reconnaissance dont on aime à rendre l'hommage à qui fut un exemple de bienveillance, de droiture et de dignité.

CHRONIQUE BELGE

(*De notre correspondant particulier.*)

Statut militaire de la Belgique. — Projets ministériels. —

Préparation militaire. — Entrainement sportif.

Nous voici toujours dans une situation aussi indéterminée qu'instable en ce qui concerne notre statut militaire définitif.

Les Chambres se sont séparées et ajournées au mois d'octobre : vacances octroyées après un *ouf !* de satisfaction pour tant de travail accompli. Mais on redoute l'échéance à venir. Car la gestation devra bien, quoi qu'il en coute, venir à terme. Parmi d'autres lois ébauchées, votées par une Chambre et à remanier par l'autre pour être renvoyées à la première, parmi l'amas de projets annoncés, dans cet ensemble effrayant, gros de difficultés, de dissensions, de luttes sans fin, la masse à part, plus énorme que les autres, plus redoutée aussi de beaucoup, la masse apportée par le ministre de la guerre — pardon, par le ministre de la Défense nationale.

Ne vous étonnez pas. L'on a procédé solennellement, un jour, à ce baptême nouveau d'un ministère dont le nom froissait, paraît-il, certains antimilitaristes. La logique, en cette affaire, est peu respectée. Car à qui ferait-on croire que le ministre placé à la tête de ce département, même s'il s'appelle ministre de la guerre, s'attaquera à nos voisins, se jettera sur la paisible Allemagne ? A qui contera-t-on, par ailleurs, que la Défense nationale dont est chargé ce ministre n'est pas la défense par la guerre ? La défense diplomatique est confiée, semble-t-il, aux Affaires étrangères. La défense économique à d'autres ministères. Et quoi qu'on dise, la défense assumée par M. Devèze, c'est la défense par les armes, par les fusils, les canons et le reste.

Il paraît, tout de même, que par le temps qui court, cela ne peut pas s'appeler ministère de la guerre ! C'est là une de ces petites subtilités verbales que beaucoup d'esprits ne peuvent s'empêcher de trouver fort puériles... Passons.... Et revenons aux projets de M. Devèze. Aux projets, disons-nous, car il y en a plus d'un : environ la dizaine. Mais le tout se tient et fait partie d'un ensemble que le ministre a préparé de longue main pour en constituer le statut définitif de l'organisation militaire belge.

Quel sera l'accueil réservé à ces projets ? Nul doute qu'ils seront très violemment attaqués et l'on annonce d'ores et déjà que le leader socialiste, M. Vanderwelde, qui garde sur le cœur le souvenir du sort fait à son ours par le Parlement, a commencé une campagne très active contre les « menées militaristes » du gouvernement.

Rappelons que la proposition de M. Vanderwelde, de limiter à six mois la présence sous les armes a été rejetée, en sections de la Chambre des Députés, par 80 voix contre 64. Il est à noter, néanmoins que, dans un débat où les positions paraissaient cependant bien acquises depuis longtemps, il y a eu encore 16 abstentions. Ces 16 voix sont celles de représentants qui paraissent, pour bonne part, devoir se rallier en cas de lutte ardente, à la thèse opposée à celle du ministre.

D'autre part l'on se souvient peut-être aussi qu'en sections le projet d'organisation de la préparation militaire et de l'éducation physique, déposé conjointement par MM. Devèze et Hubert, ministre des sciences, avait été rejeté à une forte majorité. Ce vote, a-t-on dit, était vote de surprise. C'est peut-être vrai, mais déjà trop que semblable surprise se puisse produire. Ceci démontre tout au moins que les adversaires du projet témoignent de plus d'activité, de plus de persévérance que ses partisans, ce qui permet de discuter sinon la sincérité de ceux-ci tout au moins l'ardeur de leur conviction. Ce n'est pas fait pour renforcer leur position.

Toutefois cet incident semble à première vue témoigner d'une certaine incohérence d'idées. En effet, c'est parmi les adversaires du service militaire de longue durée que se sont surtout recrutés les votes hostiles au projet de préparation militaire. Or celle-ci est évidemment destinée à permettre la réduction du temps de service. Comprenez qui pourra !

On sait bien qu'il faut faire la part des choses. Qu'il ne faut pas oublier que la logique parlementaire est parfois oblique, parfois tortueuse. Qu'il y a, dans certains votes, de simples manœuvres politiques n'ayant que peu de chose à faire avec les convictions des députés et les principes qu'ils défendent publiquement. Tout de

même on aimerait mieux en semblable matière voir moins de machinations politiques et plus de droiture et plus d'esprit de suite. Voici en effet quelles étaient les dispositions principales du projet ainsi bousculé dans cette rencontre. Il décrète :

1. l'éducation physique obligatoire.
 - a. pour les jeunes hommes depuis l'âge de six ans jusqu'au jour de leur incorporation régulière dans l'armée.
 - b. pour les jeunes filles, dès l'âge de six ans jusqu'à dix huit.
2. la préparation militaire au premier degré obligatoire pour tous les jeunes hommes depuis l'âge de 17 ans jusqu'à leur incorporation régulière dans les cadres de l'armée.

Cette préparation, dans les vues du ministre, comprend surtout des exercices de lectures de cartes, d'orientation sur le terrain, de marches d'entraînement et de tir au fusil. C'est, naturellement, l'armée qui sera chargée de fournir les instructeurs nécessaires soit aux sociétés libres agréées par le ministère compétent, soit aux autorités communales dans les villages où ne se formerait pas de telle société.

Pour le milicien qui se serait soustrait à l'obligation de cette préparation, la loi prévoit qu'il sera incorporé un mois avant sa classe, ce mois de service devant compenser l'insuffisance de préparation.

Ces dispositions n'ont vraiment rien qui puisse effaroucher l'antimilitariste le plus ardent, — j'entends parmi les nôtres qui professent tous la nécessité de défendre le sol patrial. — Un député socialiste nous affirmait, il y a quelques jours, qu'il était prêt à les défendre contre quiconque, « ne fut-ce, disait-il, que dans l'intérêt de la formation complète de nos jeunes gens et de leur dégrossissement ».

* * *

Puisque nous en sommes aux projets de M. Devèze, donnons encore quelques indications à leur propos.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire ici l'importance exagérée que nos politiciens accordent au nombre de mois de service à déterminer en principe et une fois pour toutes. Nous ne connaissons pas d'industrie où l'on fixe à un chiffre unique et *ne variatur* le nombre de jours d'apprentissage. Il paraît que, lorsqu'il s'agit d'apprendre à faire la guerre, la dose de leçons est exactement la même pour tous. Soit.

M. Devèze a donc admis, puisqu'on réclame des nombres de mois, que l'on fixerait à :

10 mois la durée du service pour l'infanterie et l'artillerie lourde.

12 mois pour le génie et autres armes techniques.

13 mois pour l'artillerie montée et la cavalerie.

8 mois pour les services auxiliaires.

Il y aurait un rappel d'un mois dans l'année qui suivrait la fin de ce service, un nouveau rappel d'un mois et trois rappels annuels, chacun de six jours, de la cinquième à la huitième année après l'accomplissement du temps de service normal.

Toutefois, le ministre a déclaré qu'il ne considérait comme admissibles ces temps, très restreints à son sens, que si on le mettait à même de tirer de ces séjours de l'homme à l'armée tout le parti possible. Et pour cela, il estime avant tout nécessaire la présence sous les drapeaux d'au moins 20 000 volontaires parmi lesquels il espère recruter un nombre suffisant de bons instructeurs. Il veut aussi de meilleures conditions pour réaliser cet entraînement hâtif des hommes : la possibilité de longs séjours aux camps, par divisions, des casernes bien aménagées, bien éclairées, — même le soir, — des stands de tir nombreux et bien disposés, et surtout... la loi sur la préparation militaire et l'éducation physique obligatoires.

C'est surtout sur cette partie des propositions du ministre que la lutte s'engagera, sans doute dès octobre prochain. En effet d'autres parties ne paraissent pas devoir susciter d'hostilité bien marquée si l'on s'en rapporte à l'accueil favorable qui leur a été fait jusqu'ici et à leur adoption facile par les sections parlementaires : telle, par exemple, la proposition de loi relative aux réquisitions militaires, celle imposant la garantie de la réintégration des mobilisés dans l'emploi qu'ils occupaient au moment de leur appel, et celle qui règle le statut des officiers de réserve. Cette dernière facilite l'accession aux grades, dans la réserve, des candidats faisant preuve des connaissances pratiques nécessaires pour la conduite des unités au feu ou pour l'instruction des hommes, soit que ces candidats aient subi l'examen d'aptitude aux fonctions d'officier de réserve, soit qu'ils subissent une épreuve pratique spéciale de commandement d'une troupe, d'une batterie, d'un escadron, etc.

* * *

Toujours à propos des projets de réorganisation militaire, il y a quelque intérêt à rapporter qu'une commission parlementaire — la Commission chargée d'examiner le budget de la Défense nationale pour 1922 — n'a pas craint d'inviter le ministre à développer les deux armes nouvelles venues dans les armées modernes : les chars d'assaut et l'aviation.

De la part d'une commission du budget, le geste a paru assez crâne, surtout pour cette période de compression de dépenses.

La Commission a notamment indiqué au ministre l'erreur de ceux qui se refusent à se procurer l'outillage actuel sous prétexte que des progrès nouveaux le démoderont demain et lui a rappelé que si, en 1914, l'armée belge était si mal fournie de mitrailleuses, « c'est que l'on attendait toujours le dernier perfectionnement ». Cette prévoyance excessive a coûté trop cher à la Belgique pour que l'on renouvelle pareille faute aujourd'hui. Et puisqu'il existe des chars d'assaut ayant fait, sur le champ de bataille, preuve suffisante de robustesse, de résistance, de mobilité et de puissance d'action, donnons-en largement nos troupes : ils seront une efficace protection pour notre infanterie tout en nous offrant une arme offensive de premier ordre. Ainsi pense la commission au sujet des chars d'assaut : et les fantassins qui ont pris part à l'offensive de 1918 clament qu'elle a bougurement raison.

En ce qui concerne l'aviation, la dite Commission du budget ne se montre pas moins allante. « Le rôle de l'avion, affirme-t-elle, est primordial non seulement au point de vue des renseignements mais aussi au point de vue de l'attaque et de la défense. Une bonne aviation peut décider, dès le début des hostilités, du sort d'une armée et l'on peut affirmer que, dans l'avenir « elle sera un facteur important de la durée d'une guerre... le problème consiste à avoir de nombreux appareils et de nombreux pilotes... etc. »

Forcément, la politique à suivre en ce domaine par notre pays était celle d'une étroite collaboration entre l'organisation militaire et l'aviation commerciale. Des nations plus grandes et plus puissantes que la nôtre n'ont pas craint d'adopter cette ligne de conduite, guidées par de sages principes d'économie. Malheureusement, cette politique n'a pas donné en Belgique tous les résultats qu'il semblait que l'on fût en droit d'en espérer. Et nos concitoyens ont entendu parler — avec quel regret, vous vous en doutez ! — de la cession à des étrangers de lignes internationales, au départ de Bruxelles, créées par eux et dont le service était jusque là exclusivement assuré par eux. L'un de ces projets de reprise avait particulièrement suscité l'indignation des patriotes qui se préoccupent de ces questions : il s'agissait de la cession à une société étrangère que son gouvernement dotait dans ce but d'une large subvention.

Aussi un mouvement s'est-il produit tendant à faire modifier les directives qui, dans cette politique, nuisent au développement de l'aviation commerciale. L'on comprend parfaitement que celle-ci, pendant ses années de début exige de puissants encouragements et

que le sacrifice à faire soit d'importance. Mais est-il à comparer avec le danger que constitue aujourd'hui pour un pays la privation d'appareils puissants et « up to date » ou la pénurie d'aviateurs ? A-t-on mis dans une balance les frais exigés d'une part, le désastre que peuvent causer quelques avions ennemis de l'autre ? Et a-t-on jugé opportun de donner aux pilotes étrangers toutes facilités de survoler à leur gré tout notre pays, d'en étudier jour après jour le relief en détail, de s'y familiariser avec tous les points de repaire et d'y pratiquer quotidiennement les atterrissages ? C'est cependant à ce résultat qu'aboutirait la faiblesse que redoutent les appréhensions des patriotes inquiets. Et c'est pourquoi nous comprenons le geste de la Commission du budget : *Experientia docet !*

* * *

En attendant que soit soumis au Parlement le projet de statut militaire définitif, — si l'on peut jamais employer ce mot, — les autorités militaires s'efforcent par tous les moyens d'atténuer pour les miliciens les inconvénients du service et de multiplier pour l'homme les attractions de sa vie de soldat. Il souffle incontestablement dans le bâtiment un esprit nouveau.

C'est notamment dans l'affectation du service et de la garnison, qu'il est prescrit de satisfaire dans la mesure du possible les préférences des recrues, de leur faciliter le retour rapide au home pour les jours de congé et de repos, de tenir compte de leur formation professionnelle acquise et de leur développement éventuel par la prestation fournie (pêcheurs affectés au détachement des torpilleurs et marins ou à la flottille du Rhin ; mariés désignés pour la ville où résidait le ménage, ou, à défaut, la plus proche, etc.). De même des avantages spéciaux sont accordés aux volontaires, à ceux qui s'engagent pour un long terme, à ceux qui devancent leur classe. Bref, une série de mesures susceptibles de rendre plus sympathique aux esprits frondeurs les jours à vivre sous la discipline militaire.

Ceci, joint à la sollicitude constamment témoignée par un ministre très actif, qui veut tout savoir, tout voir par lui-même, qui s'intéresse au logement, à la nourriture, au bien-être en général et aussi au moral de ses hommes, crée autour de l'armée une atmosphère nouvelle, plus moderne, moins rébarbative qu'autrefois et mieux en rapport avec les exigences de nos jours.

On s'efforce aussi de maintenir parmi les troupes l'émulation sportive qu'encouragent d'ailleurs les plus hautes autorités. Le soldat belge, de l'avis universel, était lourd, guindé, manquait autant de souplesse que d'agilité. L'on espère trouver dans le sport, si

largement cultivé maintenant, par presque tous nos régiments, un remède à ce défaut. Et de fait, l'on peut réunir aujourd'hui des troupes d'une sveltesse et d'une élégance que nous ignorions autrefois. Telle cette magnifique phalange que conduisait l'autre jour au cross-country le commandant de l'Institut militaire d'éducation physique. Merveilleux groupes d'un superbe développement complet, préparés à toutes les nécessités de la lutte. A titre d'exemple de leur formation leur arbitre sportif me signalait que tous pouvaient, avec régularité, soutenir pendant 40 minutes un train d'un kilomètre par quatre minutes.

Tous les sports sont ainsi cultivés avec ardeur par nos troupes nouvelles et l'on trouve une preuve de l'animation cordiale qu'elles y mettent, non seulement dans l'émulation constatée entre bataillons, régiments et divisions, mais encore dans la persistance d'équipes formées par les anciens jouteurs d'un même corps après la fin de leur service militaire : les anciens troupiers du X^{me} régiment, les anciens sous-officiers du N^{me}, etc.

Au jour, les résultats ne se sont pas encore généralisés ; ils ne se manifestent nettement que pour une partie des hommes ; une bonne part, toutefois. Car les chefs, avec raison, ne cherchent pas tant à créer une élite d'athlètes remarquables (cette élite existe : à preuve les victoires dans les matches internationaux), mais plutôt à transformer dans quelque mesure l'habitude de la masse, à assouplir et dégager son allure, à augmenter sa mobilité, sa plasticité, sans diminuer pour cela sa robustesse ni sa force d'adhésion bien connues.

Les officiers s'y dévouent, les grands chefs s'y intéressent, assistent aux joutes, offrent des récompenses aux unités victorieuses. Je vous ai dit si le soldat y met de l'entrain et de l'émulation. Le succès ne fait aucun doute.

Aussi le pays, qui affectionne aujourd'hui son armée, — avec quelle indifférence la regardait-il autrefois ! — suit d'un œil attentif ces luttes qui l'amusent à la fois et le passionnent. Et par là, une fois de plus, se marque cette évolution heureuse de notre existence nationale, évolution que je vous signalais à tout autre propos en une chronique antérieure. Le peuple tout entier s'intéresse de plus en plus à la vie de son armée et y mêle la sienne. L'armée n'est plus un corps à part. C'est un membre du grand organisme social qu'est la nation ; membre à la fonction provisoirement très spécialisée, mais participant en tout, néanmoins, de la symbiose patriale.

Par certains aspects, vous constaterez que l'armée belge marque une tendance, — légère, c'est certain, — à se rapprocher de l'armée suisse.

PS. — Dans une précédente chronique nous avions fait allusion à la crainte exprimée par d'aucuns que la nécessité, proclamée par le gouvernement, de faire des « compressions » de dépenses, selon le mot à la mode, put amener l'un ou l'autre bureau à envisager la possibilité de réduire le taux de certaines pensions militaires. Quelqu'un nous assure que pareille suggestion n'aurait jamais pu être même prise en considération par les autorités compétentes qui veulent regarder cette dette de la nation comme sacrée.

Pour notre part, nous n'en avons point douté !



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Russie des Tsars pendant la grande guerre, par Maurice Paléologue, ambassadeur de France. Tome II. Grd in-8^o. Paris 1922. Plon-Nourrit et Cie, Prix : fr. 15.

Nous avions signalé le 1^{er} tome du bel ouvrage de M. M. Paléologue ; le deuxième tome vient de paraître. Il comprend la période du 6 juin 1915 au 18 août 1916, soit près d'une année ; année de guerre qui compte double et durant laquelle les événements se précipitent. L'ambassadeur de France, sans rien perdre de sa confiance dans la victoire finale, les suit avec une anxiété justifiée. Les armées russes reculent sans cesse en Lithuanie, le roi Ferdinand a levé le masque et la Bulgarie entre en guerre aux côtés des empires centraux ; puis c'est la débâcle de la vaillante armée serbe. L'empereur Nicolas a pris le commandement de ses armées et repousse avec indignation les avances insidieuses de l'Allemagne en vue d'une paix séparée, mais il ne réussit pas à enrayer l'offensive de l'ennemi. A l'intérieur, la situation est pire encore. Le fatal Raspoutine, après une éclipse passagère, réapparaît plus puissant que jamais ; endoctrinée par lui, l'impératrice exhorte son époux à l'absolutisme, les tendances réactionnaires s'accentuent, la Douma est prorogée, partout le trouble et le malaise. Et, lorsque sur le front la situation s'améliore, lorsque l'offensive de Broussilow en Galicie semble devoir redonner du courage à cette nation qui s'abandonne, il est trop tard. La camarilla du *starets* a réussi à évincer les meilleurs serviteurs du pays. Comme la monarchie française à la veille de la révolution, l'empire des tsars, au moment du danger, se prive de ses meilleurs soutiens. Un Sturmer a remplacé le généreux et loyal Sazonof, les créatures de Raspoutine sont partout dans la place, la situation intérieure est irrémédiablement compromise.

L'ambassadeur de France qui a suivi ces événements d'un œil anxieux est trop perspicace pour ne pas prévoir les répercussions immenses que ces faits vont avoir sur l'alliance et sur la suite de la guerre. En juillet 1916 il avise son gouvernement qu'il faut désormais envisager l'éventualité d'une recrudescence dangereuse de l'activité du parti allemand. Dans les réflexions que nous livre l'auteur aux dernières pages de son journal il va plus loin encore dans la voie des sombres pronostics ; témoin avisé de la décomposition morale et politique du grand empire, il se rend compte qu'il faut